

Arrêté n°2025 – 90 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR SESG

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D719-1 et suivants,

Vu l'arrêté n°2025 - 74 relatif au renouvellement du collège usagers au conseil de gestion de l'UFR Sciences Economiques, Sociales et de Gestion (UFR SESG),

Arrête

Article 1 :

Suite au scrutin en date du mardi 25 novembre 2025, le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne proclame les résultats de l'élection des représentants des usagers au conseil de gestion de l'UFR SESG.

Sont donc proclamés les résultats suivants :

Collège usagers

Sièges à pourvoir : 8

Inscrits : 2359

Votants : 52

Bulletins blancs ou nuls : 15

Suffrages valablement exprimés : 37

Quotient électoral : 4,625

Ont obtenu :

| Liste | Suffrages obtenus | Sièges direct attribués | Sièges attribués au plus fort reste | Total des sièges |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------------------------|------------------|
| Ta liste associative et indépendante | 37 | 8 | / | 8 |

Sont déclarés élus :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------|-----------------------|
| BEUTIN Anaël | HENAUULT Mathéo |
| PAULET Camille | LAPIQUE Orlane |
| COURTOIS Thomas | ROGE-ZINSIUS Lucas |
| AKMAN Kessy | DAVID Anaïs |
| NAHNOUH Adel | GOUAILLE Pierre-Hervé |
| BOURGEOIS Laura | DURDON Olivia |
| DELIERE Quentin | BELLABARBA Mattias |
| BOUCHENAFI Lina | PORTENIER Clémentine |

Article 2 :

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'université. Il est également inscrit dans le recueil des actes administratifs.

Le directeur de l'UFR SESG est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis au Recteur, chancelier des universités.

Fait à Reims,

le 28 nov. 2025



Christophe CLÉMENT

Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le 28/11/2025

Mis en ligne le : 28/11/2025